

**COMPTE RENDU DE RÉUNION
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2016**

L'an deux mil seize, le onze octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Francine LAFON, Maire.

Présents : Mesdames Nathalie SOUDEE, Gisèle ROUQUIER, Messieurs André MAUREL, Bernard CARON, Philippe SABATHIE, Jean RIGAL-CLERMON, Julien VIALARET, Jean-Pierre SUKIC, Thierry DEBORD, Pierre LAURENS

Absent/représenté : Aucun

Secrétaire de séance : Monsieur Julien VIALARET

Délibération 20161011-1: DELIMITATION DES TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier reçu de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées sur la délimitation des territoires de démocratie sanitaire.

Madame le Maire informe que l'avis du Conseil Municipal est demandé sur les deux scénarii présentés, à savoir :

Hypothèse 1 : 13 territoires à savoir les départements du Lot, Aveyron, Lozère, Gard, Tarn et Garonne, Tarn, Hérault, Gers, Haute Garonne, Aude, Hautes-Pyrénées, Ariège, Pyrénées-Orientales.

Hypothèse 2 : 6 territoires, à savoir le regroupement des départements Lot-Tarn et Garonne-Tarn ; Aveyron-Hérault ; Lozère-Gard ; Aude-Pyrénées Orientales ; Haute Garonne-Ariège ; Gers-Hautes Pyrénées.

La limite de l'hypothèse 1 réside dans le nombre important des territoires : 13 qui rend l'exercice de la démocratie sanitaire complexe et peu lisible.

L'hypothèse 2, qui permet de regrouper 2 départements limitrophes est un découpage plus resserré qui permet d'obtenir des territoires plus homogène en nombre d'habitants et contribue à une expression mieux équilibrée entre territoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se positionne sur l'hypothèse 2 qui prévoit un regroupement de l'Aveyron et de l'Hérault.

Délibération 20161011-2: MISE A JOUR DU CIMETIERE DE SAINT HIPPOLYTE

Madame le Maire donne lecture du rapport de l'étude de diagnostic du cimetière de Saint Hippolyte établi à sa demande par « Cimetières de France qui fait état de plusieurs points à régulariser afin d'avoir une meilleure gestion du cimetière de Saint Hippolyte, dans un premier temps.

Madame le Maire détaille le devis reçu qui prévoit :

- Un inventaire du cimetière : plans, registres règlementaires, règlement du cimetière
- L'étude des concessionnaires et des inhumés
- Une assistance juridique et conseils pendant un an
- Un logiciel de gestion cimetière sur Internet, offert pendant 5 ans puis en abonnement annuel d'environ 120€ par an pour les années suivantes
- Une téléformation
- Un cédérom de toutes les données recueillies utilisables par la Mairie

Pour un montant de 9 803.10 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis et autorise Madame le Maire à le signer.

Mme le Maire fait lecture de quelques correspondances.

Un tour de table permet à chacun de s'exprimer.

La séance est levée à 23h15.

Le Maire,
Francine LAFON